



Le compte administratif

**2021**

Le budget primitif

**2022**

Rapport de présentation

<b>SOMMAIRE</b>	<b>Page</b>
Préambule	3
La structure budgétaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	4
I) Le compte Administratif 2021	5
A) Les recettes réelles de fonctionnement	5
B) Les dépenses réelles de fonctionnement	7
C) Les recettes réelles d'investissement	9
D) Les dépenses réelles d'investissement	9
E) L'évolution des ratios de solvabilité et de l'endettement	10
F) Les résultats de clôture 2021 (BP et BA)	12
II) Le Budget Primitif 2022	15
A) Les recettes réelles de fonctionnement	15
B) Les dépenses réelles de fonctionnement	18
C) Les dépenses réelles d'investissement	23
D) Les recettes réelles d'investissement	23
E) La dette	23
F) Les Budgets Annexes	26

# Préambule

## Le Compte Administratif :

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ainsi, après la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- ✓ Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- ✓ Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- ✓ Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

## Le Budget primitif :

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Président) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent document a vocation à répondre à cette obligation. Les montants indiqués correspondent aux dépenses et aux recettes réelles. Ils sont donc apurés de toutes les opérations techniques sans incidence financière. Pour le compte Administratif, les données sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le centre de gestion comptable d'Erstein.

## La structure budgétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la structure budgétaire de la CCCE s'articule autour d'un budget principal et de quatre budgets annexes, soit cinq budgets au total :

- **Le Budget Principal ;**
- **Le Budget annexe du CINEMA**

L'activité du cinéma étant soumise à TVA, le budget annexe est géré en Hors Taxes et fait l'objet d'une déclaration mensuelle de TVA.

- **Le Budget annexe ZONES D'ACTIVITES**

Ce budget est financé par le produit des ventes de terrains.

Sa clôture pourra intervenir dès lors que toutes les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession seront achevées.

- **Le Budget annexe ORDURES MENAGERES ERSTEIN**
- **Le Budget annexe ORDURES MENAGERES SMICTOM**

Ces deux budgets sont exclusivement financés par les redevables bénéficiaires du service. Ils disposent chacun de leur propre compte de trésorerie.

## I) Le Compte Administratif 2021

### A) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 33 596 K€. Elles connaissent une progression de + 1,7 % entre 2021 et 2020, soit + 574 K€. Les recettes de gestion (les recettes courantes) s'établissent quant à elles à 33 563 K€ et progressent de manière plus importante avec une évolution de + 6,5 %, soit + 2 054 K€. La différence de dynamique entre les deux provient de l'encaissement d'une recette exceptionnelle sur 2020 (une reprise sur provision pour un montant de 1 218 K€) qui masque artificiellement la belle progression des recettes réelles sur 2021.

Les produits des services et du domaine (chap.70) atteignent 8 224 K€. Ils progressent de 7,8 % (+ 593 K€) après une année 2020 fortement impactée par le contexte pandémique. Ils représentent 24,5 % des recettes réelles de fonctionnement et sont supérieurs aux prévisions avec un taux d'exécution (réalisation/prévision) de 103 %.

Le chapitre Impôts et Taxes qui comprend les contributions directes et les autres taxes indirectes est orienté à la baisse avec une évolution de - 6,4 % (- 1 199 K€). Cette évolution est directement liée à la suppression de la taxe d'habitation dans le cadre de la réforme de la suppression de la fiscalité directe locale. Avec un montant de 17 570 K€, il représente 52,3 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021. Les réalisations sont supérieures aux prévisions avec un taux de réalisation de 101 %. Dans le détail, nous retrouvons :

■ Recettes de fonctionnement (K€)	CA	CA	CA 2021 /CA 2020	CA 2021-CA 2020
	2020	2021		
► <b>Produit fiscal (Chapitre 73)</b>	<b>18 769</b>	<b>17 570</b>	<b>-6,4%</b>	<b>-1 199</b>
- Produit fiscal 4 taxes ( Impôts directs locaux)	13 738	7 606	-44,6%	-6 132
- Produit de la CVAE	3 615	3 840	6,2%	225
- Produit TASCOT	384	411	7,1%	27
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	675	693	2,6%	18
- Taxe milieux aquatiques et inondations	90	172	90,7%	82
- Fraction de TVA	0	4 285		4 285
- Autre produit fiscal	268	563	110,3%	295

Le chapitre dotations et participations reçues (Chapitre 74) qui représente 21 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021 est orienté à la hausse avec notamment la perception de nouvelles compensation fiscales (Alloc. Compensatrice de CFE et de TFB spécifique aux locaux industriels LF 2021 -abattement de 50% des valeurs locatives des locaux industriels). Il évolue ainsi de 48,3 % pour se porter à 7 044 K€. Nous retrouvons dans le détail :

■ Recettes de fonctionnement (K€)	CA	CA	CA 2021 /CA 2020	CA 2021-CA 2020
	2020	2021		
► <b>Dotations et participations reçues (Chap. 74)</b>	<b>4 750</b>	<b>7 044</b>	<b>48,3%</b>	<b>2 294</b>
- Dotation d'intercommunalité	879	886	0,9%	8
- Dotation de compensation des groupements de communes	2 067	2 026	-2,0%	-41
- Participations reçues (compte 7478: CAF-ADEME )	1 353	1 450	7,1%	97
- Compensation fiscales dont DCRTF	309	2 513	714,4%	2 205
- Autres	143	169	18,1%	26

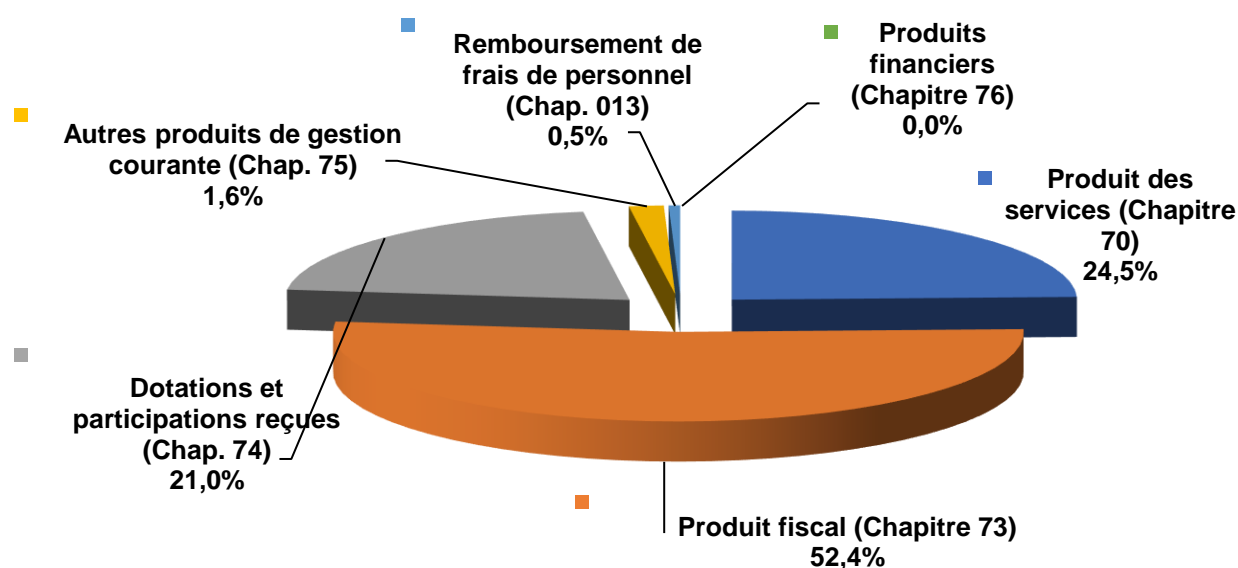
Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) qui retrace principalement le produit issu de la location de la gendarmerie à Erstein évolue de manière très dynamique en 2021 et atteint 546 K€ (+412 K€). La raison, provient de la régularisation de loyers non perçus en 2020 et encaissés en 2021.

Le chapitre atténuation de charges (Chapitre 013) enregistre essentiellement les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux, notamment les remboursements des indemnités journalières de maladie (agents non titulaires), et les remboursements effectués par l'assureur de la Communauté de Communes (agents titulaires). Ces recettes diminuent de 20,3 % (-45 K€) en 2021. Elles représentent 0,5 % des recettes réelles de fonctionnement pour un montant total de 178 K€.

Les produits exceptionnels (Chapitre 77) sont marginaux en 2021 (33 K€). Enfin, le chapitre 78 qui avait enregistré une reprise sur provision pour un montant de 1 217 K€ en 2021 n'a pas été mouvementé en 2021.

### Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement CA 2021 par chapitre

■ Recettes de fonctionnement (K€)	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	CA 2021- CA 2020
▶ <b>Produit fiscal (Chapitre 73)</b>	18 769	17 466	17 570	-6,4%	-1 199
▶ <b>Dotations et participations reçues (Chap. 74)</b>	4 750	6 863	7 044	48,3%	2 294
▶ <b>Produit des services (Chapitre 70)</b>	7 632	8 694	8 224	7,8%	593
▶ <b>Autres produits de gestion courante (Chap. 75)</b>	134	554	546	307,9%	412
▶ <b>Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)</b>	223	219	178	-20,3%	-45
▶ <b>Produits exceptionnels (Chapitre 77et 78)</b>	1 514	20	33	-97,8%	-1 481
<b>Recettes de gestion</b>	<b>31 509</b>	<b>33 796</b>	<b>33 563</b>	<b>6,5%</b>	<b>2 054</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>33 023</b>	<b>33 816</b>	<b>33 596</b>	<b>1,7%</b>	<b>574</b>



## B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 31 205 K€ en 2021 contre 29 847 K€ en 2020, soit une hausse de 1 358 K€ (+ 4,6 %). Les dépenses de gestion (dépenses récurrentes de la Communauté de Communes) évoluent dans les mêmes proportions. Elles s'élèvent à 31 110 K€ (+ 4,6 %, + 1 367 K€).

Les charges à caractère général s'établissent à 4 750 K€. Elles représentent 15,2 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de 11,2 % en 2021 (+ 477 K€). Les achats de repas progressent de 83 K€ pour atteindre 715 K€.

Les fluides (eaux, électricité, gaz, combustible et carburant) représentent 1,9% des dépenses réelles de fonctionnement et 12,5% des charges à caractère général pour s'établir à 593 K€. Ils progressent de 33,5 % (+ 149 K€).

On note une baisse spectaculaire du 6288 (- 784 K€) et une progression tout aussi spectaculaire du compte 6188 (+ 1 018 K€). Cette évolution provient essentiellement du changement d'imputation comptable des contrats de délégation de services public portants sur la petite enfance. Ainsi, 952 K€ ont été comptabilisés à ce titre sur le compte 6188 en 2021. Nous retrouvons également sur cette ligne un montant de 129 K€ relatifs à la nouvelle délégation de service public signé avec la fédération des MJC pour les SAJ de Benfeld et Gerstheim (la dépense était auparavant enregistrée sur un compte de subvention). A contrario, le retour en régie de la DSP périscolaire du Rhin a conduit à une baisse de 72 K€ sur cette ligne.

Les charges de personnel s'élèvent à 14 266 K€ et représentent 45,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'établissent à 3 350 K€ et diminuent de 1,8 % (-62 K€). La contribution versée au SDIS est restée relativement stable en 2021 (+ 6 K€). Elle s'est élevée à 1 138 K€ (y compris l'allocation de vétéran).

Le chapitre atténuation de produit (chapitre 014) qui comprend notamment les attributions de compensations versées aux communes atteint 8 743 K€. Si ces dernières n'ont pas augmenté entre 2020 et 2021 (7 810 K€), on note une progression du FPIC qui se porte à 266 K€ (+ 56 K€). Le montant du prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est resté identique à un montant de 609 K€.

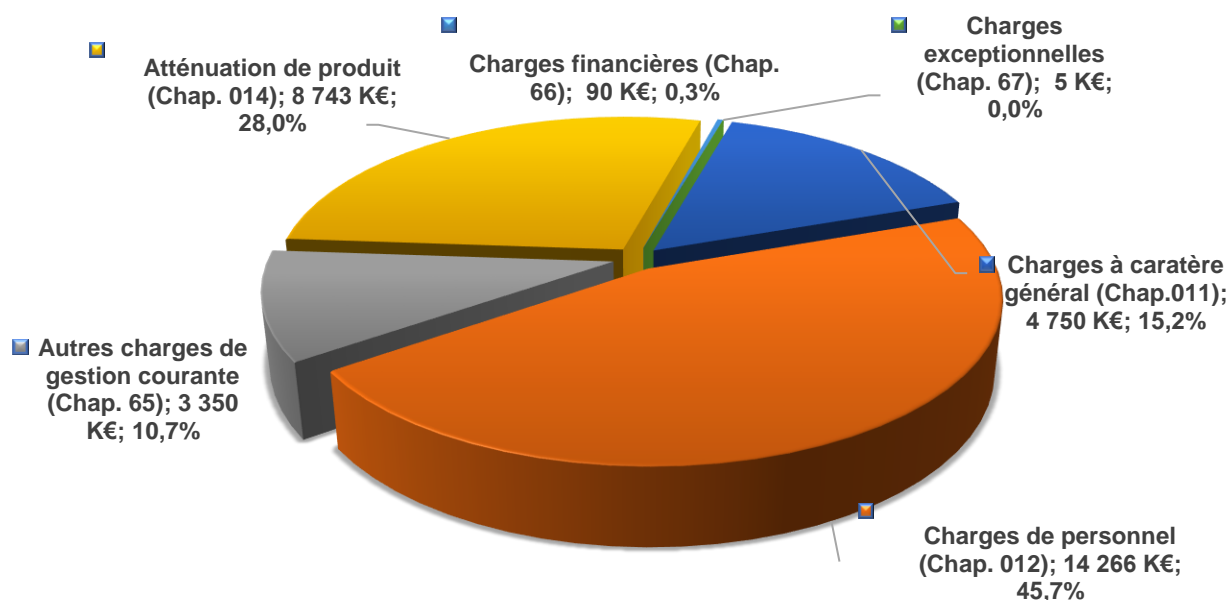
Le chapitre 66 dédié aux frais financiers (intérêts de la dette) enregistre un montant de 90 K€ au CA 2021. Il est orienté à la baisse par rapport à 2020 (-13 K€).

Enfin, 5 K€ ont été comptabilisés sous le chapitre 67 qui retrace les charges exceptionnelles.

### Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement CA 2021 par chapitre

■ Dépenses de fonctionnement (K€)	CA	BUDGET	CA	Evolution
	2020	2 021	2021	CA 2021 / CA 2020
▶ Charges à caractère général (Chap.011)	4 273	5 547	4 750	11,2%
▶ Charges de personnel (Chap. 012)	13 409	14 272	14 266	6,4%
▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	3 413	3 525	3 350	-1,8%
▶ Atténuation de produit (Chap. 014)	8 648	8 749	8 743	1,1%
▶ Charges financières (Chap. 66)	103	91	90	-12,5%
▶ Charges exceptionnelles (Chap. 67)	0	11	5	1349,8%
Dépenses de gestion	29 743	32 093	31 110	4,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	29 847	32 195	31 205	4,6%

### Distribution des dépenses réelles de fonctionnement CA 2021 par chapitre





## C) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement hors affectation des résultats 2020 se sont élevées à 4 914 K€. La CCCE a contracté un emprunt de 2 500 K€ en 2021 afin de financer la construction du nouveau gymnase intercommunal d'Erstein. Elle a par ailleurs perçu du FCTVA pour un montant de 655 K€ et des subventions sur projets d'investissement pour un montant de 1 744 K€.

## D) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement ont atteint 5 419 K€. Le montant du remboursement en capital de la dette a été enregistré pour un montant de 959 K€.

Les dépenses d'équipement se sont élevées quant à elles à 4 441 K€, avec notamment :

- ✓ 2 500 K€ pour la construction du Gymnase Intercommunal à Erstein ;
- ✓ 425 K€ pour le déploiement de la fibre ;
- ✓ 289 K€ pour le périscolaire à Huttenheim ;
- ✓ 173 K€ pour le périscolaire à Limersheim ;
- ✓ 66 K€ pour le périscolaire à Sand ;
- ✓ 148 K€ pour la piscine d'Erstein ;
- ✓ 134 K€ pour les pistes cyclables secteur Rhin ;
- ✓ 40 K€ pour les médiathèques d'Erstein et de Benfeld ;

Malgré l'ensemble de ces réalisations, on constate que le taux d'exécution des dépenses d'équipement s'élève à seulement 36,6 % (12 115 K€ inscrits au budget 2021). Aussi on enregistre un montant élevé de restes à réaliser qui sera reportés au budget primitif 2022. Ces derniers s'élèvent à 5,3 M€, avec notamment :

- ✓ 2 872 K€ pour la construction du Gymnase Intercommunal à Erstein
- ✓ 1 141 K€ pour la nouvelle médiathèque de Gerstheim
- ✓ 350 K€ pour le projet restructuration et d'extension des Ateliers
- ✓ 215 K€ pour le déploiement de la fibre
- ✓ 84 K€ pour la réhabilitation de la toiture Gendarmerie Erstein
- ✓ 497 K€ pour les pistes cyclables secteur Rhin
- ✓ 87 K€ pour les pistes cyclables du nouveau programme

Le montant des restes à réaliser en recette est pour sa part de 1 887 K€

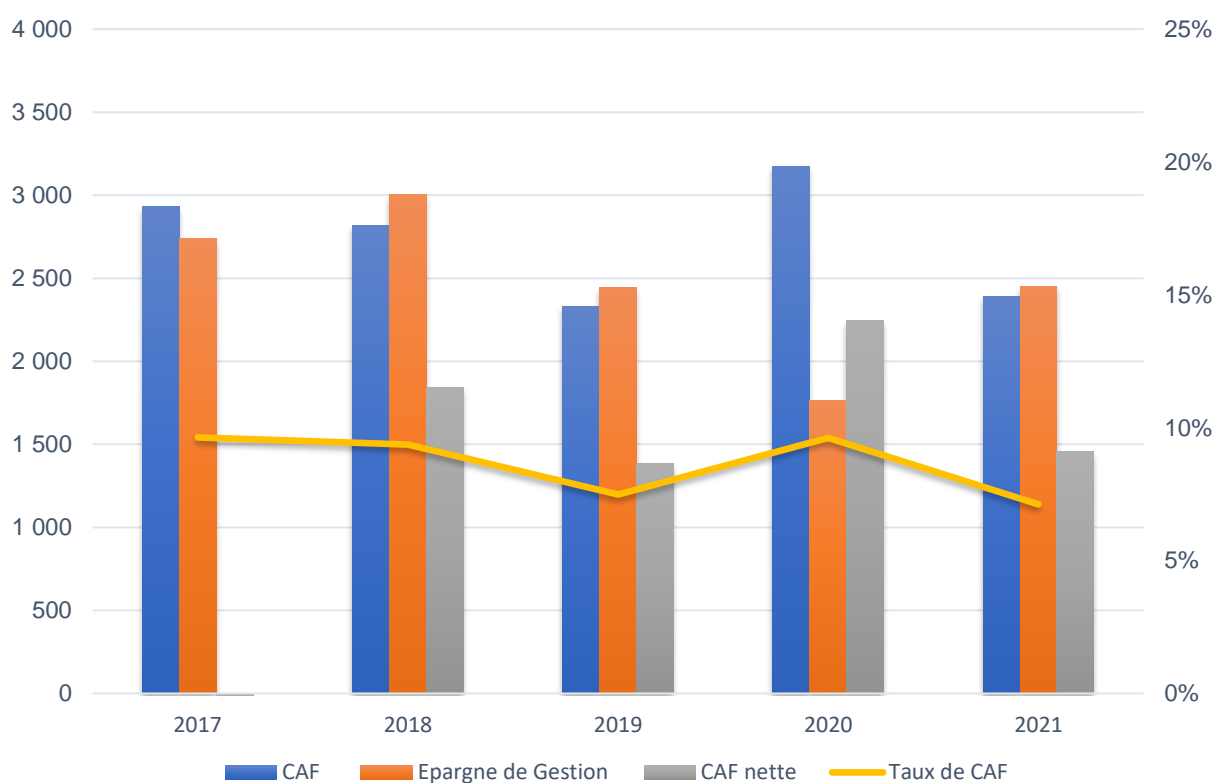
## E) L'évolution des ratios de solvabilité et d'endettement

	Pop INSEE	48 569	48 683
		CA 2020	CA 2021
		7 632	8 224
		18 769	17 570
		4 750	7 044
		134	546
		223	178
(a)		<b>31 509</b>	<b>33 563</b>
		1,2%	6,5%
		4 273	4 750
		<b>13 409</b>	<b>14 266</b>
		3 413	3 350
		8 648	8 743
(b)		<b>29 743</b>	<b>31 110</b>
		3,7%	4,6%
(C) = (a) - (b)		<b>1 766</b>	<b>2 453</b>
		-27,7%	38,9%
		0	0
		103	90
(d)		<b>Résultat financier -103</b>	<b>-90</b>
		1 514	33
		0	5
(e)		<b>Résultat exceptionnel 1 514</b>	<b>28</b>
(f) = (c)+(d)+(e)		<b>3 176</b>	<b>2 391</b>
(g) = (f)-(e)		<b>1 662</b>	<b>2 363</b>
(h)		628	2 414
(i) = (f) + (h)		<b>3 804</b>	<b>4 805</b>
(j)		<b>1 977</b>	<b>3 894</b>
(k)		<b>231</b>	<b>547</b>
(l)		19	44
(m)		<b>932</b>	<b>934</b>
(n) = (i)-(j)-(k)-(l)-(m)		<b>646</b>	<b>-614</b>
(o)		<b>0</b>	<b>2 500</b>
(p)		<b>2 888</b>	<b>3 771</b>
(q) = (n) + (o)		<b>646</b>	<b>1 886</b>
(q')		<b>237</b>	
(r) = (p) + (q)+(q')		<b>3 771</b>	<b>5 657</b>
		7 400	5 315
		3 140	1 887
		<b>-489</b>	<b>2 229</b>
		<b>7 021</b>	<b>6 089</b>
		<b>-932</b>	<b>1 566</b>
		<b>6 089</b>	<b>7 656</b>
		125	157
(s) = (f) - (m)		<b>2 244</b>	<b>1 457</b>
(s') = (g) - (m)		<b>730</b>	<b>1 429</b>
(T) = (f) / RRF		10%	7%
		18%	23%
Encours/ CAF		<b>1,9</b>	<b>3,2</b>
Encours/ CAF courante		3,7	3,2

A la fin de l'exercice 2021, la situation financière de la CCCE demeure saine et maîtrisée, avec des niveaux d'épargne et des ratios de solvabilité préservés. Nous constatons notamment une progression plus rapide des recettes courantes (34,5 M€, + 2 M€) par rapport aux dépenses courantes (32,8 M€, + 1,4 M€), conduisant à une évolution positive de l'épargne de gestion (+ 0,6 M€). Cette dernière atteint ainsi 2,5 M€ 2021 contre 1,8 M€ en 2020.

La capacité d'autofinancement (CAF) demeure à un niveau important pour s'établir à 2,4 M€ et représente 7 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle diminue entre 2020 et 2021 (-0,8 M€) en raison de la reprise d'une provision qui avait constitué une recette exceptionnelle de 1,5 M€ en 2020. La CAF nette du remboursement en capital de la dette s'est fixée pour sa part à 1,4 M€ en 2021 (part des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après remboursement du capital de la dette).

**Evolution des marges de manoeuvre de la CCCE (K€ et %)**

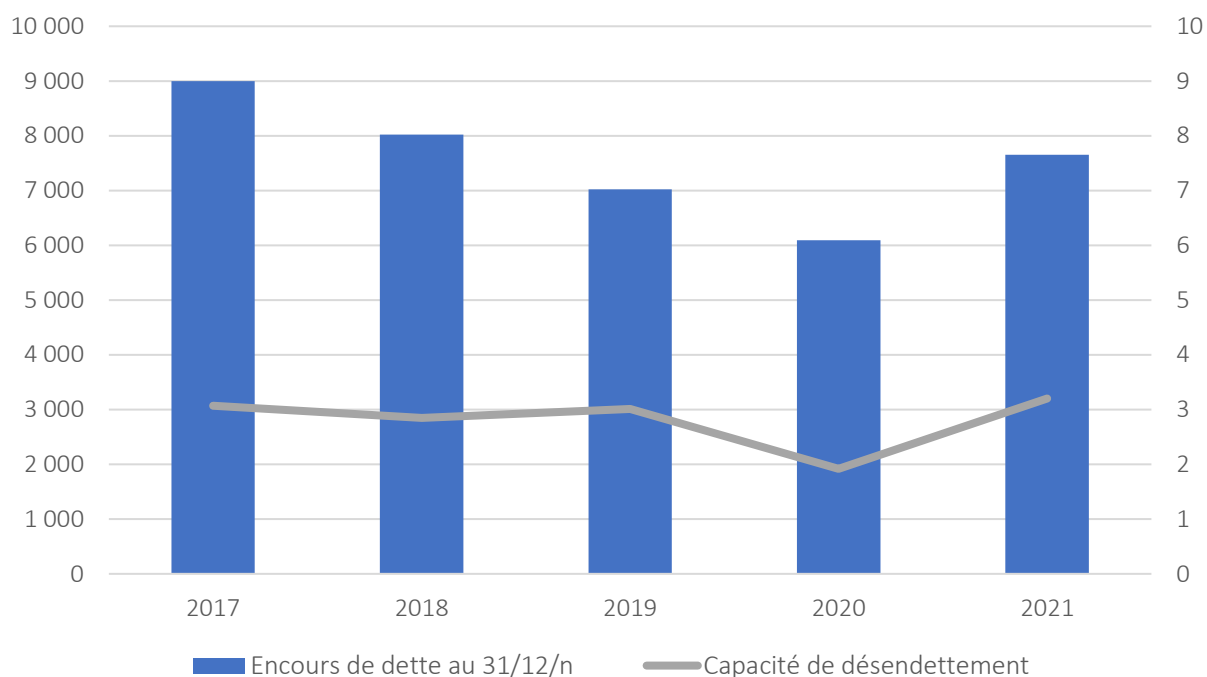


Au total, 4,4 M€ ont été investis sur le territoire par la CCCE en 2021 sur le seul budget principal (hors budget annexe). On enregistre 5,3 M€ d'investissements inscrits en restes à réaliser en dépenses qui seront donc repris au Budget Primitif 2022 (1,9 M€ en recettes).

Après plusieurs années de baisse, l'endettement a progressé en 2021 (+ 1,6 M€). En effet la collectivité a remboursé des emprunts pour un montant de 0,9 M€, mais a souscrit dans le même temps un nouvel emprunt de 2,5 M€ essentiellement pour le financement du troisième Gymnase à Erstein. L'endettement par habitant est modéré au 31 décembre 2021 avec un

montant de 157 €/hab. La capacité de désendettement<sup>1</sup> se porte à 3,2 ans et témoigne, quant à elle, d'un niveau d'endettement adapté aux capacités financières de la collectivité.

**Evolution de l'endettement (en K€) et de la solvabilité (en année) entre 2017 et 2021**



## E) Les résultats de clôture 2021 (BP et BA)

### Budget principal GENERAL

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>+ 5 371 736,61 €</b>	<b>- 1 600 814,37 €</b>	<b>+ 3 770 922,24 €</b>
Part affectée à l'investissement (Affectation du résultat 2020)	- 1 600 814,37 €		- 1 600 814,37 €
Dépenses de l'exercice 2021	- 32 111 161,75 €	- 5 419 424,36 €	- 37 530 586,11 €
Recettes de l'exercice 2021	+ 33 596 069,33 €	+ 7 421 015,27 €	+ 41 017 084,60 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 1 484 907,58 €	2 001 590,91 €	+ 3 486 498,49 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2021</b>	<b>+ 5 255 829,82 €</b>	<b>+ 400 776,54 €</b>	<b>+ 5 656 606,36 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser 2021 reportés en 2022</b>			<b>- 3 427 855,24 €</b>
<b>Résultat disponible 2021</b>			<b>2 228 751,12 €</b>

<sup>1</sup> Ratio d'analyse financière qui permet d'apprécier si l'endettement de la Ville est adapté à ses capacités financières. Exprimé en nombre d'années, ce ratio correspond au temps (théorique) nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en y consacrant la totalité de son épargne brute (CAF).

Au global, le résultat comptable de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 5 657 K€. Après reprise du solde des restes à réaliser 2021 reportés en 2022 qui s'établit à - 3 428 K€, le résultat final de 2021 se porte à 2 229 K€. Ce résultat excédentaire constitue une réserve disponible pour la Communauté de Communes. Sur ce montant, il sera proposé de mobiliser 1 000 K€ pour financer de nouveaux investissements dans le cadre du vote du budget primitif 2022. Un montant de 1 229 K€ sera donc repris en réserve au Budget Primitif 2022 et restera ainsi disponible pour l'avenir.

### Budget annexe CINEMA

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>- 3 537,18 €</b>	<b>+ 3 537,18 €</b>	<b>0 €</b>
Dépenses de l'exercice 2021	- 64 991,56 €	0,00 €	- 64 991,56 €
Recettes de l'exercice 2021	+ 68 528,74 €	+ 10 430,44 €	+ 78 959,18 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 3 537,18 €	+ 10 430,44 €	+ 13 967,62 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2021</b>	<b>0,00 €</b>	<b>+ 13 967,62 €</b>	<b>13 967,62 €</b>

Le budget annexe du Cinéma fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement nul, en raison de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (26 K€ en 2021). Le résultat cumulé d'investissement est positif (+ 14 K€) et permettra, après sa reprise au Budget Primitif, de financer les investissements prévus dans la structure en 2022.

### Budget annexe ZONES ECONOMIQUES

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>+ 8 548 693,32 €</b>	<b>- 10 221 353,93 €</b>	<b>- 1 672 660,61 €</b>
Dépenses de l'exercice 2021	- 1 101 751,10 €	- 754 682,09 €	- 79 610,03 €
Recettes de l'exercice 2021	+ 530 261,01 €	+ 60 829,41 €	+ 63 507,79 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 571 490,09 €	- 693 852,68 €	- 122 362,59 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2021</b>	<b>+ 9 120 183,41 €</b>	<b>- 10 915 206,61 €</b>	<b>- 1 795 023,20 €</b>

Le budget annexe des zones enregistre à nouveau un déficit cumulé à la fin de l'exercice 2021 (- 1 795 K€). Néanmoins, de nombreuses ventes ont été délibérées en 2021 (5,2 M€). Une bonne partie de ces dernières devraient se concrétiser en 2022 par des encaissements réels. Cela devrait permettre de retrouver progressivement un équilibre sur les prochains exercices.

## Budget annexe REGIE CCCE OM ERSTEIN

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 1 459 300,02 €	+ 429 680,40 €	+ 1 888 980,42 €
Dépenses de l'exercice 2021	- 2 289 821,78 €	- 188 240,72 €	- 2 339 133,00 €
Recettes de l'exercice 2021	+ 2 232 233,11 €	+ 202 223,87 €	+ 2 180 015,51 €
Résultat de l'exercice 2021	- 57 588,67 €	+ 13 983,15 €	- 43 605,52 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	+ 1 401 711,35 €	+ 443 663,55 €	+ 1 845 374,90 €
Solde des restes à réaliser 2021 reportés en 2022			- 374 520 €
Résultat final disponible 2021			1 470 854,90 €

Le budget annexe des ordures ménagères du secteur d'Erstein fait apparaître un déficit d'exploitation sur 2021 de 58 K€. Néanmoins, les résultats positifs constatés ces dernières années permettent de constater un résultat cumulé à la fin de l'exercice 2021, après prise compte des restes à réaliser 2021, encore très confortable (1 471 K€). Ce résultat permet d'aborder les grands investissements en cours et à venir sur 2022 avec sérénité (chantier déchetterie et déploiement de la collecte des bio-déchets), sans augmentation de tarifs.

## Budget annexe REGIE CCCE OM SMICTOM

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 306 942,13 €	+ 13 452,06 €	+ 320 394,19 €
Dépenses de l'exercice 2021	- 3 633 898,92 €	0 €	- 3 633 898,92 €
Recettes de l'exercice 2021	+ 3 262 375,14 €	0 €	+ 3 262 375,14 €
Résultat de l'exercice 2021	- 371 523,78 €	0 €	- 371 523,78 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	- 64 581,65 €	+ 13 452,06 €	- 51 129,59 €

Le budget annexe des ordures ménagères du Smictom fait apparaître un déficit d'exploitation sur 2021 de 51 K€. Ce déficit sera repris au BP 2022 et couvert par une recette nouvelle dont les modalités de versement seront arrêtées au cours de l'année après discussion avec le Smictom et validation par le Conseil Communautaire. Ce budget « boîte aux lettres » n'a aucune raison de présenter un déficit. La cause de ce dernier devra être déterminée avant prise en charge par le budget principal grâce à l'excédent de fonctionnement de ce dernier.

## II) Le budget Primitif 2022 : le budget principal

### A) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 34 547 K€. Elles connaissent une progression de + 2,2 % entre le budget primitif 2022 et le budget 2021, soit + 731 K€. Les recettes de gestion (les recettes courantes) progressent également de + 2,2 % (+ 739 K€) et peuvent donc être décrites comme dynamiques.

Les produits des services et du domaine (chap.70) atteignent 8 854 K€. Ils progressent de 1,8 % (+ 160 K€). Ils représentent 25,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Nous retrouvons dans le détail :

■ Recettes de fonctionnement (K€)	BUDGET	BP	BP 2022 / 2021	BP 2022-BP 2021
	2021	2022		
► <b>Produit des services (Chapitre 70)</b>	<b>8 694</b>	<b>8 854</b>	<b>1,8%</b>	<b>160</b>
- Redevances à caractère culturel	49	58	19,0%	9
- Redevances à caractère sportif (Piscine)	220	300	36,4%	80
- Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	2 178	2 309	6,0%	131
- Mise à disposition de personnel facturée (BA, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles)	220	180	-18,2%	-40
- Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP	5 881	5 836	-0,8%	-45
- Autres Remboursement par les communes membres du GFP	75	120	60,7%	45
- Autre produit des services	71	50	-28,6%	-20

Le chapitre 73 retraçant le produit fiscal enregistre une évolution positive de chapitre qui progresse de + 2,1% de budget à budget pour atteindre 17 833 K€. Il représente 51,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Le produit de la fiscalité directe locale progresse de 10,6 % à taux constant, soit + 802 K€. En l'absence d'augmentation des taux, l'évolution du produit correspond à l'évolution des bases. Aussi, si nous retrouvons dans la progression de ce produit l'impact de la revalorisation forfaitaire des bases (+3,4 %), nous constatons également une indéniable dynamique des bases sur le territoire, notamment des bases de CFE qui progressent de 14,9 % en 2022. A titre informatif, une augmentation des taux d'imposition de ces trois taxes de 1 % génèrerait un produit supplémentaire de 82 K€ en 2022.

Evolution du produit (hors rôle complémentaire) de la fiscalité directe locale entre le CA 2021 et le BP 2022

	CA 2021	BP 2022	Variation	
			En K€	En pourcentage
Taxe Foncière bâtie	2 910 K€	3 018 K€	108 K€	3,7 %
Taxe Foncière non bâtie	294 K€	304 K€	10 K€	3,2 %
Cotisation Foncière des Entreprises	4 275 K€	4 912 K€	637 K€	14,9 %

A contrario, nous constatons une baisse du produit de la CVAE (-143 K€). La TASCOM reste stable par rapport au CA 2021 pour un montant de 411 K€. L'IFER est dynamique avec une évolution de +3 ,6 % et atteint 703 K€. Comme cela a été mentionné plus haut, la fraction

de TVA perçue par la CCCE est inscrite pour un montant de 4 409 K€ (+3,1 % de BP à BP). De son côté, l'allocation compensatrice visant à compenser l'abattement de 50% des valeurs locatives des locaux industriels décidé en Loi Finances 2021 bondi de 1 994 K€ en 2021 à 2 592 K€ en 2022, soit une hausse de 599 K€ (+30 %). La taxe GEMAPI est inscrite au niveau fixé en 2021 par le Conseil communautaire, soit 180 K€.

Dans le détail, nous retrouvons :

■ Recettes de fonctionnement (K€)	BUDGET	BP	BP 2022 / 2021	BP 2022-BP 2021
	2021	2022		
► <b>Produit fiscal (Chapitre 73)</b>	<b>17 466</b>	<b>17 833</b>	<b>2,1%</b>	<b>367</b>
- Produit fiscal 4 taxes ( Impôts directs locaux)	7 561	8 363	10,6%	802
- Produit de la CVAE	3 840	3 697	-3,7%	-143
- Produit TASCOM	384	411	7,2%	28
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	679	703	3,6%	24
- Taxe milieux aquatiques et inondations	180	180	0,0%	0
- Fraction de TVA	4 278	4 409	3,1%	131
- Autre produit fiscal	545	70	-87,2%	-475

Le chapitre dotations et participations reçues (Chapitre 74) est proposé pour un montant de 7 300 K€, soit une évolution de +6,4 % ( + 437 K€).

La dotation d'intercommunalité est envisagée stable ( 886 K€). A contrario, il est appliqué un écretement de 2 % à la dotation de compensation ( 1 986 K€, - 40 K€).

La ligne retracant les participations reçues est orientée à la baisse. Le principal facteur explicatif provient de la modification du type de contractualisation de la CAF pour le financement des compétences petite enfance et enfance qui a conduit à retenir une inscription prudente, mais également à la présence en 2021 de montant de régularisation. Au global la ligne diminue de – 166 K€ de BP à BP.

Les allocations compensatrices (compensation fiscales versées par l'Etat suite à la mise en œuvre de dispositifs d'exonérations) progressent de manière très dynamique (part CFE et TFB des locaux industriels).

■ Recettes de fonctionnement (K€)	BUDGET	BP	BP 2022 / 2021	BP 2022-BP 2021
	2021	2022		
► <b>Dotations et participations reçues (Chap. 74)</b>	<b>6 863</b>	<b>7 300</b>	<b>6,4%</b>	<b>437</b>
- Dotation d'intercommunalité	886	886	0,0%	0
- Dotation de compensation des groupements de communes	2 026	1 986	-2,0%	-40
- Participations reçues (compte 7478: CAF-ADEME )	1 307	1 142	-12,7%	-166
- Compensation fiscales dont DC RTP	2 504	3 139	25,4%	635
- Autres	139	147	5,9%	8

Les autres produits de gestion courante (chap.75) reviennent à un niveau normal après une année marquée par la régularisation des encaissements des loyers de la gendarmerie d'Erstein. Ils se portent à 367 K€ (- 187 K€).

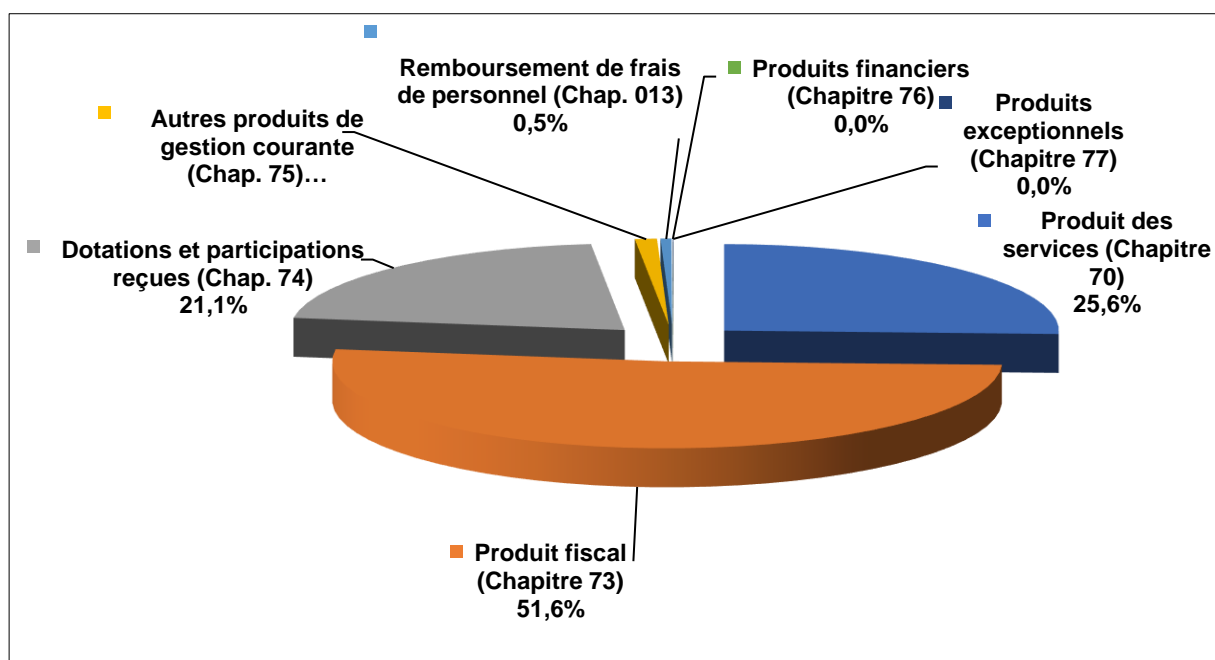
Le chapitre atténuation de charges (Chapitre 013) est évalué à 180 K€ et les produits exceptionnels (Chapitre 77) sont inscrits pour un montant de 11 K€.



## Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement BP 2022 par chapitre

■ Recettes de fonctionnement (K€)	BUDGET	BP	BP 2022 / Budget 2021	BP 2022- Budget 2021
	2021	2022		
▶ <b>Produit fiscal (Chapitre 73)</b>	17 466	17 833	2,1%	367
▶ <b>Dotations et participations reçues (Chap. 74)</b>	6 863	7 300	6,4%	437
▶ <b>Produit des services (Chapitre 70)</b>	8 694	8 854	1,8%	160
▶ <b>Autres produits de gestion courante (Chap. 75)</b>	554	367	-33,8%	-187
▶ <b>Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)</b>	219	180	-17,7%	-39
▶ <b>Produits exceptionnels (Chapitre 77et 78)</b>	20	13	-36,5%	-7
<b>Recettes de gestion</b>	<b>33 796</b>	<b>34 535</b>	<b>2,2%</b>	<b>739</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>33 816</b>	<b>34 547</b>	<b>2,2%</b>	<b>731</b>

## Distribution des dépenses réelles de fonctionnement BP 2022 par chapitre



## B) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 32 896 K€ au BP 2022 contre 32 195 K€ au BP 2021, soit une hausse de 701 K€ (+ 2,2 %). Les dépenses de gestion (dépenses courantes et récurrentes de la Communauté de Communes, hors frais financiers et exceptionnels) évoluent dans les mêmes proportions. Elles s'élèvent à 32 764 K€ (+ 2,1 %, + 671 K€).

Les charges à caractère général sont prévues pour un montant de 5 564 K€. Elles représentent 16,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Si elles sont stables par rapport au BP 2021 (+ 0,3 %), elles évoluent fortement par rapport aux réalisations 2021 (+ 814 K€). En effet, par rapport aux chiffres enregistrés au CA 2021, les achats de repas progressent de 132 K€ pour atteindre 847 K€. Les fluides (eaux, électricité, gaz, combustible et carburant) bondissent pour atteindre 992 K€ en raison de l'envolée des prix. Ils progressent donc de 61,4 %, soit + 377 K€. Ils représentent 3 % des dépenses réelles de fonctionnement et 17,8 % des charges à caractère général (12,5 % au CA 2021).

Les charges de personnel s'élèvent à 14 877 K€ et représentent 45,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Hors frais de personnel refacturés aux communes et au budget annexe des OM d'Erstein, le ratio est de 33 %.

Pour 2022, la hausse prévisionnelle de la masse salariale est donc contenue à 4,2 % de budget à budget (hors éventuelle augmentation du point d'indice). Les raisons de cette augmentation sont les suivantes :

➤ Pour la partie masse salariale 3CE :

- Recrutements consécutifs au projet d'administration : afin de rendre l'administration intercommunale plus efficace, des recrutements sont prévus (vus lors de l'étude du projet d'administration et validé en commission RH, CT, Bureau et Conseil communautaire) dont les postes de DRH, RAF, coordinateur guichet unique, assistant de direction, responsable adjoint au service culture, Gestionnaire comptable et responsable comptable, pour un total estimé à 200K€.

➤ Pour la partie masse salariale de la Ville d'Erstein :

- Recrutements consécutifs au développement de certains services : la Ville a tout d'abord souhaité augmenter les rémunérations de certains de ses agents, ce qui représente un montant de 60 K€. Elle développe aussi certains services par l'embauche d'un directeur de la communication interne. De même, un service de coordination a été créé avec un coordonnateur « Grands Travaux » (recrutement en cours non chiffré à ce jour) et un coordonnateur « projets transversaux internes ». La présence d'un DGS sur l'année pleine est également prise en compte, soit un total de 150 K€.

➤ Pour la partie des autres communes :

Une embauche en emploi aidé pour une commune.

➤ Pour l'ensemble de la masse salariale :

- GVT : glissement vieillesse technicité : comprend les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes, soit 180 K€. L'éventuelle augmentation du point d'indice n'est pas intégrée en l'absence de certitude quant à son application et a fortiori quant à son montant.

A noter aussi la hausse de la participation employeur pour la mutuelle (+6 K€).

## La charge nette supportée par la CCCE

La totalité des frais de personnel de l'administration unique est supportée dans le budget principal de la CCCE. Cependant, les communes concernées par l'administration unique remboursent leur part respective à la CCCE.

Dès lors, il est important d'identifier les frais de personnel relevant de la seule gestion de la CCCE au regard de ses compétences. Il s'agit des dépenses sur lesquelles, la collectivité peut avoir un pouvoir d'action. Le tableau ci-dessous permet de restituer la charge nette supportée par la CCCE au titre des frais de personnel :

Détail des charges de personnel par collectivité		CA 2021	BP 2022	Ecart	Evol %
- 012 Frais de personnel CCCE (Chapitre 012) (a)		14 266 K€	14 877 K€	611 K€	4,3%
- Remboursements sur charges de personnel perçus en direct par la CCCE (Chapitre 013) (b)		178 K€	180 K€	2 K€	1,2%
- Refacturation budget annexe OM Erstein (c)		185 K€	180 K€	-5 K€	-2,5%
- Total refacturation communes (d)		5 547 K€	5 836 K€	289 K€	5,2%
<u>Dont</u>	<i>Commune d'Erstein</i>	5 019 K€	5 300 K€	281 K€	5,6%
	<i>Commune d'Herbsheim</i>	153 K€	160 K€	7 K€	4,6%
	<i>Commune d'Ichtratzheim</i>	24 K€	25 K€	1 K€	4,3%
	<i>Commune Limersheim</i>	102 K€	105 K€	3 K€	2,8%
	<i>Commune Osthouse</i>	117 K€	121 K€	4 K€	3,2%
	<i>Commune de Schaeffersheim</i>	122 K€	125 K€	3 K€	2,1%
	<i>Commune Sand</i>	9 K€	0 K€	-9 K€	-100,0%
Charge nette pour la CCCE (a-b-c-d)		8 356 K€	8 681 K€	325 K€	3,9%

On constate que l'évolution entre le CA 2021 et le BP 2022 de la charge nette supportée par la CCCE reste maîtrisée, malgré l'impact de la mise en œuvre du projet d'administration. En effet celle-ci progresse de 325 K€, soit une évolution de + 3,9 %.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'établissent à 3 607 K€ et progressent de 2,3 % de budget à budget (+ 82 K€). Les dépenses liées à l'exercice de la démocratie locale (les indemnités, cotisations et frais de formations des élus) s'établissent à 209 K€ (+15 K€). Les principales contributions et subventions qui seront versées dans le cadre de ce budget sont les suivantes :

- ✓ Les **contributions (hors SDIS)** inscrites au budget primitif **pour 2022** sont les suivantes :

	BP 2021	BP 2022
<b>SDEA Ried-Zembs</b>	120 000 €	<b>120 000 €</b>
<b>Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer</b>	55 000 €	<b>69 200 €</b>
<b>SYNDENAPHE</b>	20 300 €	<b>20 300 €</b>
<b>Eurodistrict STRASBOURG-ORTENAU</b>	36 100 €	<b>36 100 €</b>
<b>SCOTERS</b>	36 500 €	<b>36 500 €</b>
<b>Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT)</b>	12 000 €	<b>12 000 €</b>

<b>Syndicat de Lutte contre les Moustiques</b>	9 000 €	<b>9 000 €</b>
<b>Région, entretien de l'III domaniale</b>	2 700 €	<b>2 700 €</b>
<b>Total</b>	<b>291 600€</b>	<b>305 800 €</b>

- ✓ Les **contributions au SDIS** inscrites au budget primitif **pour 2022** se décomposent comme suit :

	BP 2021	BP 2022
<b>Contingents et participations</b> (L'augmentation provient des nouvelles modalités de calcul votées par le SDIS fin 2021)	<b>1 006 665,81 €</b>	<b>1 041 000 €</b>
<b>Allocations de vétérançe</b>	<b>132 534,63 €</b>	<b>135 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 139 200,44 €</b>	<b>1 176 000 €</b>

- ✓ Les **subventions de fonctionnement** inscrites au budget primitif pour 2022 sont les suivantes :

	BP 2021	BP 2022
<b>SDEA du Bas-Rhin,</b> évacuation des eaux pluviales :		
▪ territoire de BENFELD	242 000 €	<b>242 000 €</b>
▪ territoire d'ERSTEIN	196 869 €	<b>196 869 €</b>
▪ territoire du RHIN	182 600 €	<b>182 600 €</b>
<b>Fédération MJC du Bas-Rhin,</b> SAJ BENFELD (*)	140 000 €	<b>Chap. 011</b>
SAJ RHINAU (*)	103 333 €	<b>Chap. 011</b>
Fête de la Musique	5 000 €	<b>0 €</b>
<b>Office de Tourisme du Grand Ried</b>	343 040 €	<b>345 700 €</b>
<b>SDEA, SYND'III</b>	120 000 €	<b>120 000 €</b>
<b>ADEUS</b> Programme Local de l'Habitat (PLH)	38 985 €	<b>9 000 €</b>
<b>Enveloppe de soutien à la vie associative</b>	<b>112 000 €</b>	<b>112 000 €</b>
<b>Associations du territoire,</b> Activités Jeunes	37 000 €	<b>30 000 €</b>
Manifestations	5 000 €	<b>5 000 €</b>
Chapiteaux (territoire RHIN)	3 000 €	<b>3 000 €</b>

<b>Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) SELESTAT Alsace Centrale</b>	38 000 €	<b>38 000 €</b>
<b>BENFELD TV</b>	33 000 €	<b>33 000 €</b>
<b>Mission Local de STRASBOURG</b>	32 000 €	<b>32 000 €</b>
<b>Mission Locale de SELESTAT</b>	27 700 €	<b>28 000 €</b>
<b>Association JEEP</b>	25 941 €	<b>26 000 €</b>
<b>Etablissements scolaires, soutien de 10 € par élève</b>	23 000 €	<b>23 000 €</b>
<b>REGION GRAND EST FONDS RESISTANCE</b>		<b>19 150 €</b>
<b>Eurodistrict STRASBOURG-ORTENAU, ligne de bus</b>	14 040 €	<b>24 600 €</b>
<b>Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)</b>	26 369 €	<b>26 369 €</b>
<b>AGF, ALSH à HERBSHEIM</b>	5 500 €	<b>4 500 €</b>
<b>AGF, ALSH à ERSTEIN</b>	5 500 €	<b>4 500 €</b>
<b>Aides versées dans le cadre de la politique de mise en valeur du patrimoine bâti</b>	50 000 €	INVST
<b>Grand Est Solidarités &amp; Coopérations pour le Développement (GESCOD)</b>	3 100 €	<b>3 100 €</b>
<b>Union des Commerçants et Artisans de BENFELD</b>	2 000 €	<b>2 000 €</b>
<b>Association des Professionnels d'ERSTEIN</b>	2 000 €	<b>2 000 €</b>
<b>Association des Commerçants du RHIN</b>	2 000 €	
<b>Association « La Toile du Ried »</b>	2 000 €	<b>2 000 €</b>
<b>FDSEA collecte pneus usagés</b>		<b>1 000 €</b>

**Le chapitre atténuation de produit (chapitre 014)** qui comprend notamment les attributions de compensations versées aux communes atteint **8 715 K€**.

Nous retrouvons le montant du prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui est inscrit pour un montant de 609 K€ (identique au montant 2021). Pour le FPIC, le budget primitif pour 2022 reprend le montant payé en 2021, soit 266K€.

Les attributions de compensations sont reconduites à leur niveau 2021 et se détaillent comme suit :

Commune de BENFELD	780 250 €
Commune de BOLSENHEIM	27 192 €
Commune de BOOFZHEIM	117 539 €
Commune de DAUBENSAND	128 531 €
Commune de DIEBOLSHEIM	35 425 €
Commune d'ERSTEIN	3 199 392 €
Commune de FRIESENHEIM	25 830 €
Commune de GERSTHEIM	790 072 €
Commune de HERBSHEIM	1 892 €
Commune de HINDISHEIM	183 972 €
Commune de HIPSHEIM	59 201 €
Commune de HUTTENHEIM	275 287 €
Commune d'ICHTRATZHEIM	24 685 €
Commune de KERTZFELD	29 116 €
Commune de KOGENHEIM	142 711 €
Commune de LIMERSHEIM	44 852 €
Commune de MATZENHEIM	38 629 €
Commune de NORDHOUSE	350 607 €
Commune d'OBENHEIM	141 216 €
Commune d'OSTHOUSE	75 117 €
Commune de RHINAU	958 858 €
Commune de ROSSFELD	15 857 €
Commune de SAND	36 064 €
Commune de SCHAEFFERSHEIM	151 491 €
Commune de SERMERSHEIM	121 391 €
Commune d'UTTENHEIM	29 995 €
Commune de WESTHOUSE	13 510 €
Commune de WITTERNHEIM	11 638 €

**Total = 7 810 320 €**

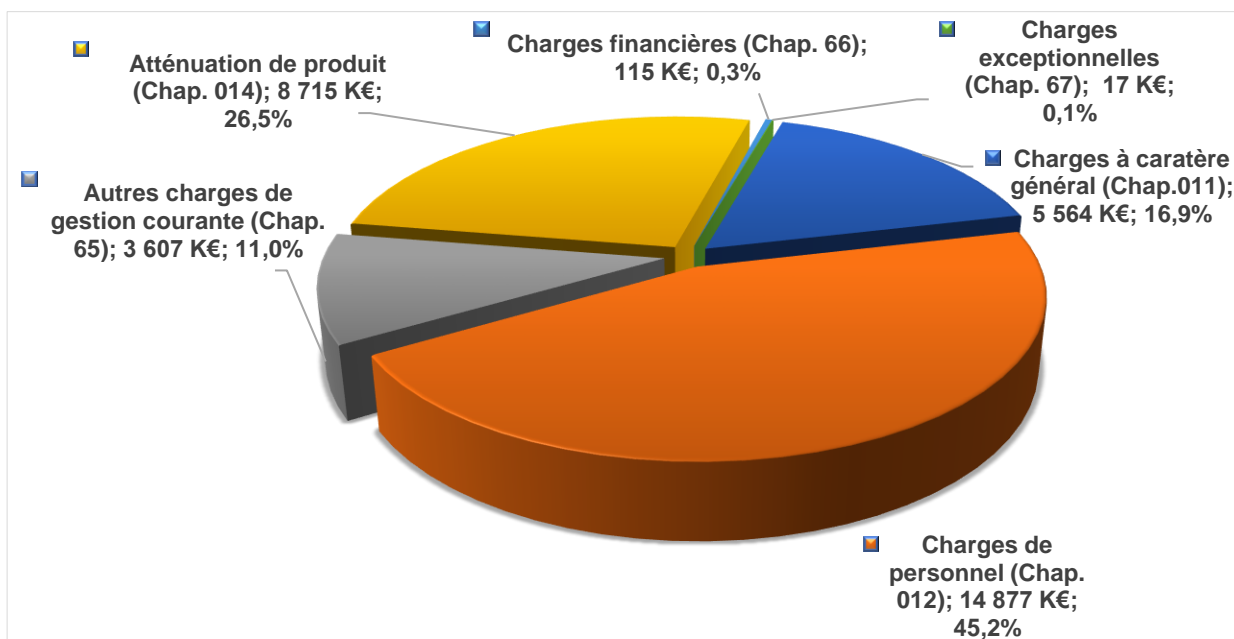
Le chapitre 66 dédié aux frais financiers (intérêts de la dette) est évalué à 115 K€ au BP 2022. Il est orienté à la hausse par rapport à 2021 (+ 24 K€) pour tenir compte des intérêts à payer sur les emprunts à mobiliser sur 2022.

Enfin, 17 K€ ont été comptabilisés sous le chapitre 67 qui retrace les charges exceptionnelles.

### **Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement BP 2022 par chapitre**

■ Dépenses de fonctionnement (K€)	BUDGET	BP	BP 2022 / Budget 2021	BP 2022- Budget 2021
	2 021	2022		
▶ Charges à caractère général (Chap.011)	5 547	5 564	0,3%	17
▶ Charges de personnel (Chap. 012)	14 272	14 877	4,2%	605
▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	3 525	3 607	2,3%	82
▶ Atténuation de produit (Chap. 014)	8 749	8 715	-0,4%	-34
▶ Charges financières (Chap. 66)	91	115	26,4%	24
▶ Charges exceptionnelles (Chap. 67)	11	17	54,5%	6
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>32 093</b>	<b>32 764</b>	<b>2,1%</b>	<b>671</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>32 195</b>	<b>32 896</b>	<b>2,2%</b>	<b>701</b>

## Distribution des dépenses réelles de fonctionnement BP 2022 par chapitre



## C) Les dépenses d'investissement

Nous retrouvons un montant de 920 K€ pour le remboursement de la dette.

Les dépenses d'équipements s'élèvent quant à elles 9 869 K€ au Budget Primitif 2022. Sur ce montant, nous retrouverons des reports de crédits de l'exercice 2021 à hauteur de 5 315 K€ et des propositions nouvelles à hauteur de 4 554 K€.

La liste exhaustive des inscriptions 2022 figure en annexe du présent rapport.

## C) Les recettes d'investissement

Pour financer les nouvelles dépenses d'investissements (4 454 K€), un montant de 637 K€ de subventions est attendu (détail en annexe du présent rapport). Par ailleurs, il est proposé de recourir à l'emprunt pour 1 500 K€. Enfin il est proposé de prélever 1 000 K€ sur l'excédent de fonctionnement disponible (2 229 K€ disponibles à la fin de l'exercice 2021). Le reste à charge de 1 417 K€ sera financé par la CAF et des recettes propres d'investissement (FCTVA). Au global, ses nouvelles dépenses seront autofinancées à hauteur de 53 %. Le solde étant financé pour 14 % par les subventions des partenaires de la CCCE attendues sur les projets et 33 % par emprunts.

## E) La dette

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 comporte 16 emprunts pour un encours total restant de 7 643 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Sur 2022, 81,5 % du capital remboursé le sera à taux fixe (18,5 % à taux variable). L'encours de dette figure, en totalité, en catégorie (A)(la plus favorable) de la charte Geissler, sans aucun risque dans la structure de la dette.

## F) Les budgets annexes

### ✓ Le Budget Annexe du Cinéma :

Le budget a été construit sur retour espéré à une activité d'avant COVID. Les achats de film passent ainsi de 15 K€ à 30 K€ en 2022. Le produit des entrées est également attendu en hausse pour un montant de 50 K€ contre 29 K€ encaissés en 2021. Les dépenses d'électricité et de combustibles sont évaluées à 20,4 K€ contre 13 K€ payés en 2021. La subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le budget principal s'établit à 30 K€ (26 K€ en 2021).

Des dépenses d'investissement sont prévues pour un montant de 30 K€, dont 12 K€ pour le maintien du matériel de projection et 12 K€ pour la réfection de murs (intérieur et extérieur). Ces dépenses seront financées à hauteur 14 K€ par l'excédent d'investissement reporté et pour un montant de 11 K€ par une subvention d'investissement du budget principal. Le solde étant financé par la dotation annuelle aux amortissements.

### ✓ Le Budget des zones économiques :

Après l'affectation et la reprise des résultats 2021, un déficit de - 1 795 K€ est à financer en section d'investissement. Des travaux d'aménagement sont inscrits pour un montant de 3 058 K€ au BP 2022 sur les différentes zones. Par ailleurs, 45 K€ sont prévus pour le paiement des intérêts de la dette et 4 541 K€ pour le remboursement du capital. On retrouve notamment le remboursement d'un emprunt relais de 2,6 M€ pour la zone de Benfeld.

Au niveau des recettes, 6 180 K€ sont inscrits au titre des ventes de terrains (toutes zones confondues). En fonction de l'encaissement réel des ventes, il faudra peut-être contracter à nouveau un emprunt relais. Au global, un montant d'emprunt de 3 248 K€ est inscrit pour équilibre.

### ✓ Le Budget annexe des ordures ménagères d'Erstein:

Sur ce budget, le déficit d'exploitation constaté en 2021 est largement couvert par l'excédent du budget de fonctionnement avec un résultat reporté de 1 402 K€.

Malgré des restes à réaliser importants en lien avec la mise en œuvre de la collecte des bios déchets, le solde du résultat d'investissement reporté reste positif (69 K€).

Nous retrouvons au total (restes à réaliser + nouvelles inscriptions) 492 K€ en dépenses d'investissement au BP 2022 (travaux déchetterie, collecte bios déchets, etc...). Au niveau des dépenses d'exploitation, 2 321 K€ sont prévus pour l'ensemble des contrats de prestations de services liées à la collecte et au traitement des déchets (1 791 K€ au BP 2021). Une marge de sécurité prudente a été prise pour faire face à une éventuelle augmentation des coûts pouvant être refacturée par les prestataires.

Enfin, 100 K€ sont prévus pour des études (étude de caractérisation, étude évolution OM, etc...).

Au niveau des recettes, les redevances payées par les usagers sont estimées à 1 820 K€ sans augmentation de tarifs.



✓ Le Budget annexe des ordures ménagères du secteur SMICTOM :

Le budget annexe des ordures ménagères du Smictom reprend le déficit d'exploitation constaté en 2021, soit - 64 K€. Ce déficit sera couvert par une recette nouvelle dont les modalités de versement seront arrêtées au cours de l'année après discussion avec le Smictom et validation par le Conseil Communautaire. Ce budget « boîte aux lettres » n'a aucune raison de présenter un déficit. La cause de ce dernier devra donc être déterminée avant prise en charge par le budget principal grâce à l'excédent de fonctionnement de ce dernier.

Le produit de la redevance a été estimée à 3 151 K€ par le Smictom. Pour tenir compte des « surlevées » et avoir une marge, il a été retenu un montant de 3 300 K€ au BP 2022, équilibrés en dépenses et en recettes (3 251 K€ réalisés en 2021).

Pour mémoire, le SMICTOM a augmenté ses tarifs de 2 % en 2022.

# ANNEXE